

quartier général le 24 septembre, à onze heures du matin, et qui en était repartie à sept heures du soir.

M. DE MALHERBE, propriétaire à Moulins-lès-Metz. — M. Arnous-Rivière est venu s'installer chez moi au commencement de septembre 1870, et il y est resté jusqu'au 20 ou 22 octobre de la même année, époque à laquelle il a été remplacé par M. le colonel Forgues, du 50<sup>e</sup> de ligne.

J'ai toujours cru que M. Arnous-Rivière devait avoir beaucoup de fortune, car il faisait de grandes dépenses, principalement pour sa nourriture. Il paraissait connaître parfaitement le maréchal Bazaine, et, un jour que je lui demandai s'il le connaissait, il me répondit : « Beaucoup, beaucoup, beaucoup ! » et il insista particulièrement sur ce mot trois fois répété.

M. Arnous-Rivière était aussi chargé de recevoir les parlementaires. J'en ai vu plusieurs venir à la maison ; parmi ces parlementaires, un surtout fixa mon attention : c'était un beau jeune homme, grand, avec des cheveux très-blonds et de longues moustaches blondes, ayant l'air noble et des allures fort distinguées ; il portait l'uniforme des dragons prussiens, la tunique bleu-ciel, avec des parements blancs, et le pantalon noir avec un liséré rouge.

Après être resté quelque temps au premier étage avec M. Arnous-Rivière, ce parlementaire redescendit, et ce fut un aide de camp qui fut chargé de le conduire au maréchal.

MM. les officiers commandant les avant-postes à Moulins-lès-Metz, avec lesquels j'avais de fréquentes relations, avaient généralement mauvaise opinion de M. Arnous-Rivière ; ils ne comprenaient pas que l'autorité supérieure pût mettre à la tête d'un poste aussi important que Moulins un homme qu'on ne connaissait nullement et qui surtout n'appartenait pas à l'armée.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin peut-il faire connaître si, lorsque les parlementaires arrivaient, ils étaient expédiés de suite, ou s'ils ne montaient pas quelquefois dans la chambre de M. Arnous-Rivière. Ne lui est-il pas arrivé de s'enfermer avec eux ?

M. DE MALHERBE. — Toujours ! Il les menait toujours dans sa chambre.

M. HANRION, cultivateur à Maison-Rouge, près Moulins. — M. Arnous-Rivière, commandant les avant-postes de Moulins-lès-Metz, est venu me trouver à deux reprises différentes pour me faire conduire deux hommes dans ma nacelle. Je les ai conduits aux avant-postes prussiens, que nous avons dépassés d'au moins 300 mètres. Je lui ai demandé, quelques jours après, ce qu'étaient devenus ces hommes, il m'a répondu qu'il ne les avait pas revus.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans quel mois cela s'est-il passé ?

M. HANRION. — C'était en septembre.

M. LE PRÉSIDENT. — Au milieu de la nuit ?

M. HANRION. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous fait d'autres passages dans votre nacelle ?

M. HANRION. — J'ai fait passer deux personnes à deux reprises différentes, mais je crois que ce n'étaient pas les mêmes.

*L'audience est suspendue.*

M. GARRIGUES, ancien cocher à Metz. — Vers la fin de septembre, à Metz, un colonel d'état-major vint, à la place où je me trouvais, pour louer une voiture. Le colonel me prit pour faire le service des parlementaires. Je fus alors adressé à M. Arnous-Rivière qui me dit de me tenir toujours prêt. Quand les parlementaires arrivaient, on venait me prévenir et

j'allais, avec l'officier d'état-major qui était de service comme moi, prendre les parlementaires aux avant-postes et je les conduisais au quartier général, chez le maréchal Bazaine.

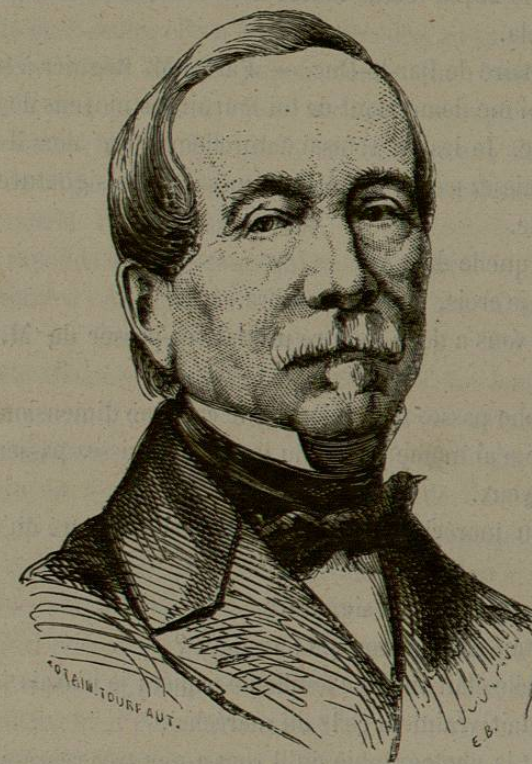
M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour votre service a-t-il commencé ?

M. GARRIGUES. — Vers le 23 septembre ; je ne suis pas sûr au juste de la date.

M. LE PRÉSIDENT. — Combien de temps a-t-il duré ?

M. GARRIGUES. — Jusqu'à la capitulation.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous combien de parlementaires vous avez conduits pendant ce temps ?



LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

M. GARRIGUES. — En trente-six jours de service, d'après moi, j'ai amené au quartier général une douzaine de parlementaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez jamais conduit le même parlementaire ?

M. GARRIGUES. — Pardon, au contraire, monsieur le président, c'était presque toujours le même qui venait chez le maréchal Bazaine et que je conduisais : un grand bel homme, un officier de dragons, parlant très-bien le français.

Sur l'ordre du président, le greffier donne lecture de la déposition de la dame Dron, veuve Gilbert.

« J'habitais Strasbourg vers la fin de septembre, et j'eus à loger un officier prussien qui

me dit : — *Le 18 octobre, nous serons à Paris avec Bazaine.* — Comment! avec Bazaine? répliquai-je interdite. — *Oui, dit-il, Bazaine est un traître!* »

« Il me dit encore : *Bazaine, Napoléon et d'autres généraux mériteraient d'être fusillés,* » et comme je faisais cette réflexion : « *La France serait donc vendue, et vos lauriers seraient bien peu glorieux. Oui, elle est vendue,* » répliqua-t-il.

Madame Voinier, dont la déposition est lue, confirme ces paroles.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Il n'y a rien à dire à ces infamies-là. Je n'ai pas de réponse à des infamies pareilles.

M. KNOLL, lieutenant au 82<sup>e</sup> de ligne. — J'étais interné à Magdebourg. Vers le 8 ou le 10 octobre, le bruit de la capitulation de Metz s'étant répandu, la ville a été pavoisée. Une autre fois, vers le 16 ou le 20, la même fausse nouvelle arriva à Magdebourg, et la même manifestation se renouvela.

M. BOMPARD, député, maire de Bar-le-Duc. — J'ai vu M. Régnier à son retour de Metz.

Il se présenta chez moi me demandant de lui fournir les moyens de retourner au quartier général du roi de Prusse. Je les lui refusai naturellement, et alors il s'emporta, me disant qu'il était porteur d'un laissez-passer du roi de Prusse, d'une signature de l'empereur, ainsi que du maréchal Bazaine.

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle date?

M. BOMPARD. — C'est, je crois, le 26 septembre.

M. LE PRÉSIDENT. — Il vous a donc montré un laissez-passer de M. de Bismark; c'était une passe?

M. BOMPARD. — Oui, une passe, un papier d'une certaine dimension, sur lequel il y avait quinze à vingt lignes. Je n'ai même pas voulu lire un tel laissez-passer, qui n'était pas une recommandation à mes yeux.

M. LE PRÉSIDENT. — Du maréchal Bazaine, il ne vous a montré qu'une signature, il n'y avait rien d'écrit?

M. BOMPARD. — Il n'y avait qu'une signature.

M. LE PRÉSIDENT. — Était-elle sur une photographie?

M. BOMPARD. — Non, elle était sur une feuille de papier; je n'avais jamais vu cette signature, je ne sais pas si c'était vraiment celle du maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Et la photographie qu'il vous a montrée représentait, disait-il, le château de Wilhelmshoe? Vous ne connaissiez pas ce château?

M. BOMPARD. — Je ne le connais pas encore aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous êtes bien sûr que la signature qui était sur cette photographie n'était pas celle du prince impérial?

M. BOMPARD. — Non, c'était celle de Napoléon III; je la reconnaissais comme l'ayant vue sur des actes officiels; celle du prince impérial, je ne l'ai jamais vue.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin n'a-t-il pas entendu certaines conversations des officiers allemands, relativement au maréchal Bazaine.

M. BOMPARD. — A plusieurs reprises, les officiers prussiens m'avaient parlé de deux maréchaux, le maréchal Mac-Mahon, dont ils exaltaient la bravoure, le mérite et l'honorabilité. Il n'en était pas de même pour le maréchal Bazaine. Ainsi, à différentes occasions, non-seulement un officier prussien mais plusieurs ont répété les mêmes appréciations : « Le maréchal Bazaine fera parler de lui, le maréchal Bazaine a une triste réputation en France.

Je n'acceptai pas, de la part de nos ennemis, une appréciation semblable, et comme l'un d'eux me disait : « Un jour, il fera parler de lui. — Oui, lui répondis-je, le jour où il vous livrera une bataille, où il vous battra à plate couture... »

Je fus même menacé ce jour-là par l'officier prussien. J'ai entendu à plusieurs reprises ces appréciations. Une fois entre autres : « Maréchal Bazaine... triste réputation en France. — Mais c'est un homme... avec des millions... J'étais indigné qu'on pût suspecter un officier français à ce point-là.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Je voudrais que le témoin nous fit voir si la signature qui lui a été présentée comme celle du maréchal Bazaine, et qui était sur une feuille de papier, si cette signature était accompagnée d'une écriture quelconque, ou si, au contraire, elle n'était précédée ni suivie absolument de rien.

M. BOMPARD. — Elle était seule, elle n'était ni précédée, ni suivie de rien.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je n'ai jamais donné une feuille de papier en blanc à M. Régnier, et je n'ai donné qu'une signature sur la photographie du prince impérial.

Quant aux appréciations de M. Bompard, sur les cancans des officiers prussiens, ou autres appréciations de ce genre, je n'ai rien à dire sur des calomnies aussi viles que celles-là, et je suis étonné que M. Bompard les répète.

M. BOMPARD. — Je réponds aux questions qui me sont faites.

M. JULES FAVRE, député à l'Assemblée nationale. — Le conseil sait que je me trouvais à Ferrières le 18 au soir. J'y ai eu une conférence très-longue avec M. de Bismark. Notre seconde entrevue a été ajournée au lendemain matin 19. Le lendemain matin 19, quand j'ai abordé M. de Bismark, il m'a montré, pour ainsi dire avant toute conversation, une photographie. Au bas de cette photographie, qui représentait une vue des bords de mer de Hastings, étaient écrits ces mots : « J'ai choisi cette vue de Hastings pour mon bon Louis. Signé : EUGÉNIE. » M. de Bismark m'a fait passer cette photographie sous les yeux.

Je lui ai demandé quelle pouvait en être la signification. Il m'a répondu qu'elle lui avait été apportée par un inconnu qui faisait de ce document une sorte de passe-port pour arriver jusqu'à l'Empereur. J'ai répondu alors, ce qui était tout naturel, à M. de Bismark : « Vous voyez que j'avais raison hier en affirmant que vous aviez le désir de rétablir l'Empire. »

M. de Bismark se défendit d'avoir cette intention, et il ajouta que la personne qui lui avait apporté ce document lui paraissait n'avoir aucune espèce de valeur.

J'insistai, cependant, pour savoir quel pouvait être le caractère de cet émissaire.

M. de Bismark me répondit : « Je l'ai trouvé si peu sérieux, que je l'ai éconduit. » Je n'insistai pas davantage. Le conseil comprend que j'étais appelé auprès de M. de Bismark, par des intérêts d'une telle nature, que, lui-même ne paraissant pas attacher d'importance à cet incident, je n'en devais pas attacher moi-même. Je n'ajouterai qu'un mot, parce que j'en ai fait mention dans le rapport que j'ai rédigé aussitôt que je suis arrivé à Paris, comme c'était mon devoir.

Comme le conseil le sait, dans le cours de ma conversation avec M. de Bismark, il fut plus d'une fois question de l'état de la France. Nous venions d'être investis; car je suis sorti de Paris le 17, et à ce moment il n'était plus possible de passer; je suis sorti avec un parlementaire. M. de Bismark me parla des différentes places assiégées et du sort desquelles je devais m'inquiéter.

Quand il fut venu à Metz, il me dit : « Etes-vous bien sûr de l'obéissance de M. le

maréchal Bazaine? » Tout autre à ma place aurait fait la réponse que je fis, qui était fondée sur la conviction qu'il était impossible à un chef de corps, qui avait l'honneur de commander devant l'ennemi, de trahir son devoir. Or, suivant moi, ce devoir, c'était la défense, et par conséquent les relations et l'obéissance à l'autorité qui défendait le sol, quelles que fussent d'ailleurs son origine et sa situation politique.

Je répondis affirmativement à M. de Bismark que je ne doutais pas un instant qu'un officier français se mit en rapport avec cette autorité, et qu'il lui obéit, dans les limites, bien entendu, du devoir militaire qui lui était imposé. Et il me répondit : « Vous avez tort ; j'ai des raisons de croire que M. Bazaine ne vous appartient pas. »

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance de quelques communications adressées par le commandant en chef de l'armée du Rhin, qui aient pu parvenir au gouvernement de la défense nationale?

M. JULES FAVRE. — Monsieur le président, vous le savez probablement par la déposition des témoins que vous avez entendus, nous avons fait tous nos efforts, et chaque jour, pour que ces communications puissent s'établir ; malheureusement, cela n'a pas été possible. Voulez-vous me permettre, monsieur le président, d'ajouter un mot ?

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous le croyez de nature à éclairer le conseil.

M. JULES FAVRE. — Il est relatif à des communications postérieures que j'ai eues avec M. de Bismark. J'avais sur le cœur, après tout ce que j'avais su, et les événements qui s'étaient déroulés, le mot de M. de Bismark qui, en me parlant de Régnier, l'avait qualifié d'émissaire sans conséquence, qu'il avait éconduit comme un importun.

Évidemment, dans cette circonstance, M. de Bismark ne m'avait pas dit la vérité ; en me représentant Régnier comme un homme sans conséquence, il avait été en dehors de l'exactitude, je ne dirai pas seulement rigoureuse, en supposant qu'il ne me la dût pas, mais même approximative, qu'au moins il me devait certainement. J'eus donc l'occasion de lui reparler de cet incident, et je lui dis : « Mais vous m'avez parlé de Régnier comme d'un homme sans conséquence... vous m'avez trompé. » Il ne fit aucune difficulté de le reconnaître, et je lui dis : « Mais ce Régnier, il a été votre agent, c'était votre émissaire, c'est vous qui l'avez fait agir pour l'envoyer ainsi auprès du maréchal et le tromper et amener la reddition de Metz? » Il s'en défendit, je le reconnais ; mais enfin, s'il m'est permis devant le conseil de parler de mon appréciation, il me semble qu'il s'en défendit comme un homme qui ne juge pas à propos de faire connaître toute sa pensée de révéler toute la vérité, mais qui cependant, pour ne pas se mettre en contradiction trop flagrante avec les faits, combat faiblement les raisons de son interlocuteur.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — J'ignore ce que M. de Bismark a pu dire de moi à M. Jules Favre, mais je n'ai jamais séparé mon devoir militaire de l'intérêt de la France, et ce n'est que la France que je servais.

M. LE COMMISSAIRE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT donne lecture des réquisitions suivantes :

« Attendu que le sieur Régnier (Edmond-Vital-Victor), cité régulièrement devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre pour être entendu en témoignage, n'a point comparu, et qu'il n'a justifié d'aucun empêchement légitime.

« Vu les articles 103, 126, 128 du Code de justice militaire, et l'article 355 du Code d'instruction criminelle, requérons qu'il plaise au conseil de prononcer contre ledit Régnier une amende de 100 francs. »

(Monsieur le président consulte les juges, se couvre, et prononce le jugement dont la teneur suit :

« Le Conseil,

« Statuant sur les réquisitions de M. le Commissaire spécial du gouvernement ;

« Après avoir entendu le défenseur de l'accusé en ses observations et en avoir délibéré conformément à la loi ;

« Attendu que le témoin Régnier, bien que régulièrement cité, ne s'est pas rendu à l'appel de la justice et n'a fait présenter aucune excuse légitime de son absence ;

« Vu les dispositions des articles 355 et 80 du Code d'instruction criminelle, lesquels sont applicables à la justice militaire, en vertu des dispositions de l'article 128 du Code de justice militaire ;

« Condamne à l'unanimité ledit Régnier à une amende de cent francs et à tous les frais auxquels sa non-comparution aura donné lieu. »

M. le Commissaire du gouvernement donne lecture des nouvelles réquisitions, ainsi conçues :

« Nous, Commissaire spécial du gouvernement près le 1<sup>er</sup> conseil de guerre,

« Attendu qu'il est résulté des débats, présomption suffisante que le sieur Régnier (Edmond-Vital-Victor), témoin défaillant, se serait rendu coupable, dans le mois de septembre 1870, pendant que l'armée du Rhin se trouvait sur le territoire français en présence de l'ennemi :

« 1<sup>o</sup> D'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises ;

« 2<sup>o</sup> De s'être introduit dans le camp français, pour s'y procurer des documents, ou renseignements dans l'intérêt de l'ennemi ;

« 3<sup>o</sup> D'avoir procuré à l'ennemi des documents ou renseignements susceptibles de nuire aux opérations de l'armée ou de compromettre la sûreté de la place de Metz et de l'armée campée sous ses murs ;

« Vu les dispositions de l'article 64 du Code de justice militaire qui règle la compétence des conseils de guerre,

« Requérons qu'il plaise au conseil de nous donner acte de nos réserves tendant à provoquer, s'il y a lieu, des poursuites contre ledit Régnier, par application des articles 205 et 206 du Code de justice militaire. »

M. LE PRÉSIDENT, au défenseur. — Avez-vous quelques observations à présenter ?

M<sup>o</sup> LACHAUD. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté le conseil. — « Le conseil,

« Statuant sur les réserves requises par M. le Commissaire spécial du gouvernement et après avoir entendu le conseil de l'accusé en ses observations ;

« Donne acte au ministère public de ses réserves à l'égard du sieur Régnier, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats. »

M. COMBIER, ingénieur, membre de l'Assemblée nationale, entre dans de longues explications au sujet du pont de Longeville dont nous nous sommes déjà occupés.

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, ambassadeur de France à la cour de Russie. — Mon premier souci, comme mon premier devoir, à mon entrée au ministère de la guerre, qui eut lieu le 6 ou

le 7 septembre 1870, fut de mettre tout en œuvre pour entrer en relations avec le général en chef de l'armée du Rhin. A cet effet, dès le 9 septembre, j'expédiai mon premier émissaire chargé de porter une lettre. Je n'ai jamais entendu parler depuis de ce premier émissaire, et j'ai lieu de penser qu'il a été pris et fusillé.

Deux jours après, le 11 septembre, un M. Jacob vint m'offrir ses services, et se fit fort de pouvoir arriver jusqu'à Metz, et de remettre une dépêche du gouvernement à M. le maréchal Bazaine, et je lui confiai une seconde lettre. J'ai su que M. Jacob n'avait pas pu dépasser Longwy.

Enfin, le 13 ou le 14 septembre, M. de Kératry, alors préfet de police, vint me prévenir qu'il avait à sa disposition un homme dont il était sûr et que je pouvais charger de communications pour M. le maréchal Bazaine. J'écrivis séance tenante une troisième lettre que je remis à M. Kératry. L'homme qui emportait cette lettre emportait également une lettre de madame la maréchale pour son mari. M. le maréchal a prétendu dans son interrogatoire que la lettre que j'avais confiée à cet homme n'était pas parvenue : je n'ai aucune preuve du contraire, et je ne puis pas infirmer sa déclaration.

Toutes mes lettres étaient d'ailleurs identiques. J'informais M. le maréchal des événements qui s'étaient produits en France et à Paris. Je lui faisais connaître la situation militaire et politique de la France, les dispositions de défense qui avaient lieu à Paris et la résolution du gouvernement et de la population de Paris de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. J'ajoutais que la France tout entière, sans acception de parti et sans aucune préoccupation politique, n'avait qu'un sentiment et qu'une pensée ; s'organiser et combattre. Ces dépêches sont-elles parvenues ? Je le répète, je ne puis le savoir.

Je suppliais M. le maréchal de s'associer avec son armée à ce grand mouvement, à ce mouvement solennel de patriotisme. On sera peut-être surpris que le ministre de la guerre, qui avait le droit de donner des ordres, suppliât le maréchal de s'associer à un mouvement quelconque. Mais j'avais déjà à cette époque une vague inquiétude : le silence, l'absence absolue de nouvelles du maréchal m'inquiétait plus que je ne l'avouais, même au gouvernement, et, dans ces conditions, je croyais plus prudent de recourir et d'en appeler au cœur de soldat et de citoyen du maréchal, que de lui donner des ordres qui auraient pu, à cause de la haute situation du commandant de l'armée de Metz, froisser sa susceptibilité, et dont je n'avais d'ailleurs aucun moyen d'assurer l'exécution.

Après cette troisième tentative dont je viens de parler, j'en ai fait plusieurs autres. En dernier lieu, je me suis adressé au sergent Hoff, sous-officier qui a acquis une certaine notoriété (1) ; j'ai confié une cinquième, une sixième lettre pour le maréchal. Le sergent Hoff ne put rompre l'investissement de Paris, et il revint. J'eus l'idée de le mettre en communication avec les prisonniers allemands renfermés à la Conciergerie ; il était Alsacien et parlait parfaitement l'allemand. Je lui avais fait donner un uniforme de prisonnier allemand, je pensais qu'il pourrait prendre quelques renseignements. Il était au moment de partir dans un ballon, je l'avais fait retenir au ministère, lorsque nous arriva la nouvelle fatale de la capitulation de Metz.

A la même époque, le gouvernement tout entier avait adressé à M. le maréchal Bazaine

(1) Il n'est pas nécessaire de rappeler les exploits du sergent Hoff devenus légendaires à Paris pendant le siège. Rappelons seulement que ce brave soldat a été pris par les Prussiens le 2 décembre à Champigny.

une sorte de proclamation ou de compte rendu de la situation, signée par tous les membres du gouvernement. La même fatale nouvelle empêcha cette dépêche de partir.

J'ai donc envoyé cinq ou six émissaires. Je crois, d'un autre côté, avoir entendu dire au général Trochu qu'il avait adressé directement une lettre à M. le maréchal contenant toujours les mêmes adjurations et également le compte rendu de la situation. Je n'ai aucune preuve, absolue qu'aucune de ces dépêches soit parvenue entre les mains de M. le maréchal ; je ne puis, par conséquent, infirmer ses déclarations à cet égard. Il paraît étrange, néanmoins, qu'aucun de ces émissaires ne soit arrivé.

M. LE PRÉSIDENT. — N'est-il pas tombé un ballon, venant de Metz, dans les environs de Toul ?

M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ. — Précisément, je parlais tout à l'heure des inquiétudes vagues que j'avais conçues, inquiétudes qui étaient plus vives que celles que j'avouais même au gouvernement, qui avait une très-grande confiance en général. Elles provenaient surtout de ce fait qu'ayant appris qu'un ballon, venant de Metz, était tombé aux environs de Neufchâteau, j'écrivis au sous-préfet de l'arrondissement pour le prier de dépouiller lui-même les lettres. En dehors de l'intérêt général, j'étais poussé par un intérêt particulier, j'étais sans nouvelle de mon fils, officier de l'armée de Metz. Le sous-préfet me répondit : « J'ai le regret de vous annoncer qu'il n'y a pas un mot du maréchal Bazaine, ni de monsieur votre fils. »

M. GAMBETTA, trente-sept ans, député à l'Assemblée nationale. — Ce que je peux dire au conseil, relativement aux communications que nous avons cherché à établir avec Metz, se divise en deux parts :

Dès les premiers jours du gouvernement de la défense nationale à Paris, nous avons chargé M. le préfet de police de rechercher, soit des agents dans la police dont il avait la direction, soit des hommes de bonne volonté qui se présentaient dans la population, pour arriver à communiquer avec l'armée de Metz, sur le sort de laquelle l'angoisse était grande dans Paris, car on la mettait au nombre des plus grandes ressources de la France en péril.

Le gouvernement partageait, à ce moment, la confiance la plus entière, non-seulement dans les talents, mais encore dans le patriotisme du commandant en chef de l'armée du Rhin. On connaissait, par les bruits que les Prussiens n'avaient pas complètement interceptés, les grandes luttes livrées sous Metz ; on savait ce que valait cette armée. La France en avait eu rarement d'aussi puissante, d'aussi solide, d'aussi résistante ; aussi, la première pensée qui s'était fait jour dans le gouvernement avait été de s'adresser à cette armée pour lui faire connaître les événements nécessaires, inévitables, qui venaient de s'accomplir ; car, avec une armée prisonnière, un gouvernement capitulé et passé à l'étranger, la France s'était trouvée absolument sans défense et sans représentation officielle ; le 4 septembre s'imposait et, à ce moment, il n'y eut qu'un cri dans tout le pays : Résister !

Cette résistance, elle pouvait se faire avec deux appuis : l'appui de l'armée de Metz, restée à peu près intacte, et celui des forces nouvelles que pouvait créer le pays.

Il ne présidait, à ce moment-là, au conseil du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, d'autre pensée que celle de défendre la France, et c'est cette pensée que nous écrivîmes dans une dépêche, dont plusieurs exemplaires furent confiés à des hommes sûrs, choisis par M. de Kératry. Pour ma part, j'avais à faire savoir, comme ministre de l'intérieur, au maréchal

Bazaine, le caractère du mouvement qui s'était produit, les résolutions formelles du pays de se défendre, et aussi, je le dis, parce que c'était l'impression unanime de mes collègues et la mienne également, la foi, la confiance que nous avions dans sa vaillance et dans son patriotisme.

Jusqu'au 10 octobre, époque à laquelle je sortis de Paris, je dus me borner à renouveler ces tentatives; mais, évidemment, je ne pouvais en assurer le succès. J'ignore si les communications que j'ai adressées par cette voie sont parvenues.

Après le 10 octobre, quand je fus en province, la première de mes préoccupations fut précisément d'entrer en relations avec Metz dont nous ne connaissions pas le sort; mais tous les renseignements annonçaient que Metz se défendait, qu'autour de cette place il y avait une série d'engagements presque quotidiens; jusqu'au dernier moment nous avons recueilli ces échos qui nous soutenaient dans la lutte, et nous les avons publiés jusqu'à la veille même de la capitulation.

Je dis ces choses pour répondre à une apparence de contradiction qu'on a voulu faire naître entre les bruits favorables que nous avons pieusement recueillis sur l'armée de Metz jusqu'au dernier moment, et le jugement que nous a arraché l'angoisse qui nous assiégea lorsque nous avons su toute la vérité.

Le gouvernement de la délégation de Tours chargea tous les préfets qui se trouvaient, pour ainsi dire, limitrophes, d'envoyer des émissaires, de renseigner le commandant en chef de l'armée du Rhin sur la situation de l'intérieur de la France.

M. Tachard, ministre de France à Bruxelles, a notamment fait les plus grands efforts pour communiquer avec Metz. Il était chargé d'informer le maréchal Bazaine que des vivres avaient, par nos soins, été envoyés dans toutes les places du Nord, par où l'on pensait que l'armée de Metz pourrait opérer sa retraite.

Nous avons, jusqu'à la dernière heure, multiplié ces tentatives. Pourquoi n'ont-elles pas abouti? Il ne m'appartient pas de le décider.

Le 26 octobre, à la veille même de la capitulation, j'écrivais au général Bourbaki la dépêche suivante :

« Tours, le 26 octobre 1870.

« *Ministre de la guerre à Bourbaki.*

« Général,

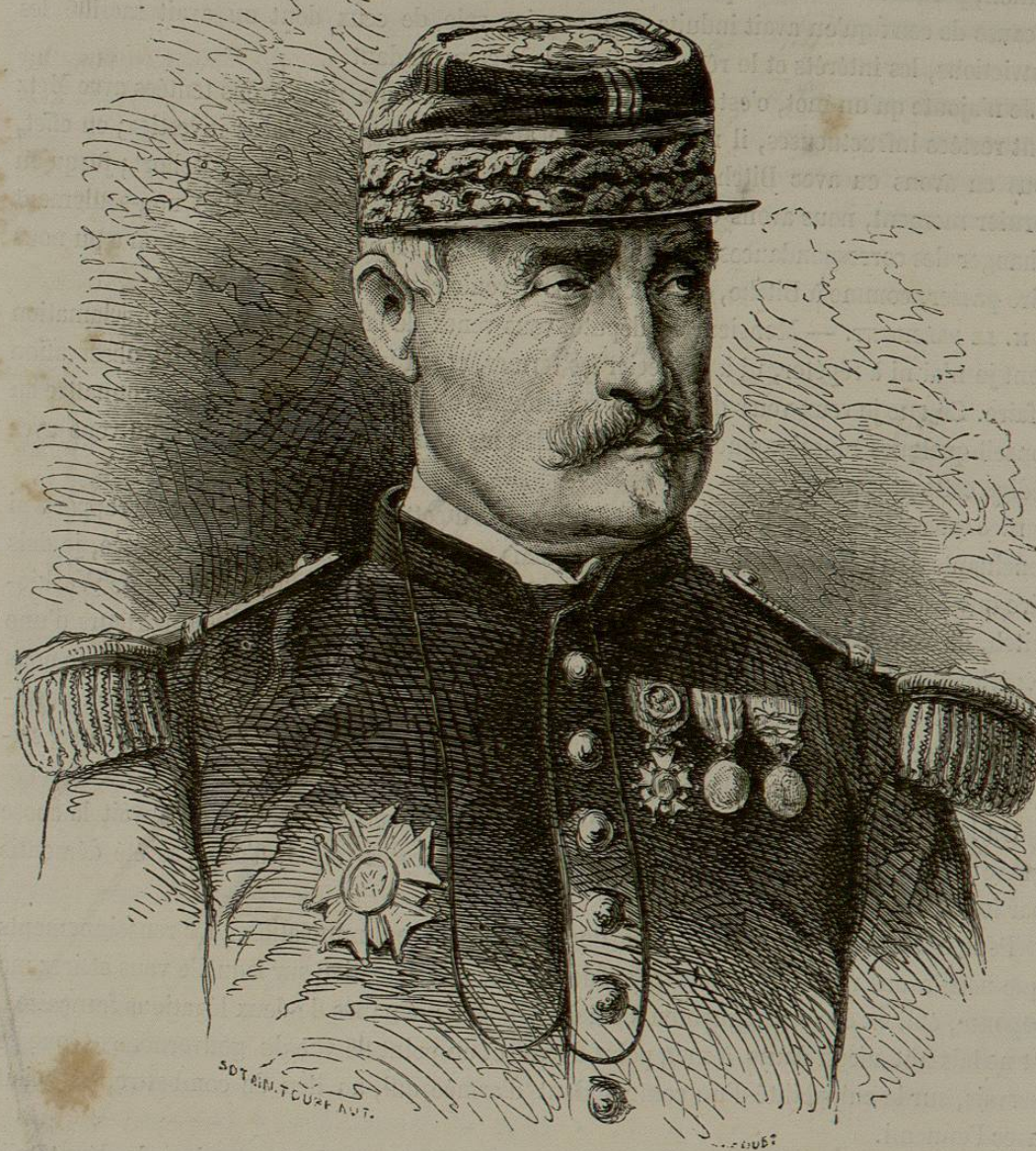
« L'intérêt suprême de la France exige que le maréchal Bazaine soit averti qu'en tenant encore, il peut tout sauver.

« Vous aimez trop la patrie pour ne pas tenter le possible et l'impossible pour lui faire parvenir ce conseil, dicté tout ensemble par le sentiment de sa gloire et du salut de son pays. Envoyez donc des hommes à vous, avec un avis pressant de vous, pour lui peindre la situation, l'avertir de l'intervention de l'Europe, et réclamer de lui une prolongation de résistance sur laquelle nous avons tous le droit de compter. N'épargnez ni l'argent ni les récompenses.

« *Signé : LÉON GAMBETTA.* »

A peine cette dépêche était-elle partie que, quelques instants après, nous reçûmes les indications les plus alarmantes sur la situation de Metz. Nous interrogeâmes à cet égard l'agent le mieux placé pour pouvoir nous tirer d'anxiété, M. Tissot, alors ministre de France à Londres, et qui, par conséquent, était mieux placé que tout autre agent pour s'informer

avec précision de l'état réel des choses. Nous reçûmes de lui, à la date du 27 ou du 28 octobre, une communication véritablement navrante! La dépêche de M. Tissot ne nous laissait aucun doute dans l'esprit : elle indiquait nettement les négociations avec l'ennemi.



LE GÉNÉRAL DE CISSEY.

non-seulement par des considérations militaires, mais par des considérations politiques; elle racontait de la façon la plus détaillée les propositions qu'on était allé porter à Versailles dès le mois de septembre, au grand quartier général prussien.

Nous eûmes devant nous le tableau d'une entreprise exclusivement politique, menée,